



www.cap-marine.com

CAP-MARINE

ASSURANCES & REASSURANCES SAS

Courtiers d'Assurances et de Réassurances Maritimes et Transports
Marine Insurance & Reinsurance Brokers

Rouen, le 16 février 2009

☒ RISQUES DE GUERRE

Madame, Monsieur,

Nous envoyons à nos assurés un avenant relatif à la mise à jour des Conditions Générales de votre police d'assurance, intégrant les nouveaux imprimés Risques de Guerre.

Les Assureurs, en collaboration avec la FFSA, ont en effet rédigé de nouveaux imprimés de Conditions Générales Risques de Guerre.

✚ De nouveaux imprimés Risques de Guerre

Ces imprimés, datés du 1^{er} octobre 2008, sont **applicables à compter du 1^{er} janvier 2009**.

Les garanties Risques de Guerre (RG) viendront s'annexer aux imprimés Risques Ordinaires (RO) (Tous Risques ou FAP Sauf), en une seule police.

Il y aura **deux options** :

- 1) Conventions spéciales Risques de Guerre, terrorisme et grève
– **garantie waterborne** (exclusivement maritime)
- 2) Conventions spéciales Risques de Guerre, terrorisme et grève
– **garantie étendue** (s'applique au multimodal magasin/magasin, à l'aérien, au terrestre)

✚ Rappel des garanties Risques de Guerre

L'assurance Risques de Guerre garantit principalement les marchandises assurées contre les dommages et pertes matériels résultant de :

- guerre civile ou étrangère, actes de sabotage ou de terrorisme politique...
- captures, prises, arrêts, saisies...
- émeutes, mouvements populaires, grèves, lockout...
- piraterie ayant un caractère politique ou rattachée à la guerre
- armes ou engins de guerre atomiques

Rouen (Siège social) :
4/12 Bd des Belges - BP N° 10
76001 Rouen Cedex - France
Tel: +33 (0) 235 98 26 46
Fax: +33 (0) 235 98 32 58
E-mail : rouen@cap-marine.com

Bureau de Paris :
11 Bd Jean Mermoz
92522 Neuilly-sur-Seine Cedex - France
Tel: +33 (0) 141 92 54 00
Fax: +33 (0) 141 92 54 10
E-mail : neuilly@cap-marine.com

Bureau de Nantes :
15 rue Lamoricière - BP 78704
44187 Nantes Cedex 4 - France
Tel: +33 (0) 240 69 31 96
Fax: +33 (0) 240 69 29 55
E-mail : nantes@cap-marine.com



✚ Une amélioration des garanties de base

Il y a amélioration des garanties dans les Conventions spéciales. Sont, en effet, couverts dans les conventions les **frais exposés en cas d'interruption ou de rupture de voyage**. Les frais exposés en cas de grèves ne sont toutefois garantis que dans le cadre de garantie maritime (waterborne).

Sont également couverts dans les Conventions, pour les marchandises congelées ou réfrigérées, la détérioration naturelle par retard et manque de combustible sur le navire suite à guerre et grèves. Cette garantie n'est applicable que sur les navires, c'est-à-dire uniquement pour des expéditions maritimes, et donc pas à terre ni en avion.

✚ Une harmonisation de la durée de la garantie

Une seule durée dans la police, celle des Conditions Générales Risques Ordinaires, c'est-à-dire 60 jours suivant déchargement en maritime, 15 jours en aérien et en terrestre. Par défaut, il n'y a pas de limite de durée avant le chargement.

✚ L'intégration des nouveaux imprimés dans votre police

Nous vous rappelons que la garantie des Risques de Guerre est facultative, et que, à moins que soit prévu un crédit documentaire, vous pouvez décider d'assurer vos marchandises en RO sans pour autant devoir souscrire des Risques de Guerre.

De la même façon, vous pouvez décider pour une expédition maritime de souscrire une garantie RG waterborne plutôt qu'une garantie étendue.

Lorsque vous demanderez une cotation pour les RG, Cap-Marine vous proposera le taux RG pour une garantie étendue. A titre indicatif, le **taux de base** pour un voyage classique (hors des zones de guerre surprimables) est aujourd'hui de **0,05%** (taux abonnement valable si vous souscrivez systématiquement les RG).

L'avenant ci-joint, prévoit également l'intégration des derniers imprimés Risques Ordinaires dans les polices n'ayant pas encore fait l'objet d'une mise à jour.

Pour tout renseignement complémentaire sur ces nouveaux imprimés ou sur l'assurance des Risques de Guerre en général, ou pour vos demandes de cotation, n'hésitez pas à contacter :

Gaspard MOTTE	02.35.98.22.55
Christelle PIEDELEU	02.35.98.26.46
Emmanuel PELLERIN	02.35.98.26.46

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher Client, l'expression de nos sentiments dévoués.

L'équipe de Cap-Marine.